

Dix-septième Festival International  
de l’Affiche et des Arts Graphiques  
de Chaumont - France

# Concours international d’affiches 2006

International  
Poster  
Competition  
2006



Les Silos / Maison du livre et de l’affiche  
7-9 avenue Foch – 52000 Chaumont



## Avant-propos

Le Concours international d'affiches participe du succès et du retentissement du Festival de Chaumont. Grâce aux envois des graphistes du monde entier, le fonds d'affiches contemporaines représente aujourd'hui, riche de ses 20000 entrées, une des toutes premières collections françaises, formant un panorama unique de la production graphique de ces 20 dernières années dans plus de 60 pays. Elle devient, de ce fait, le deuxième pilier - avec la collection ancienne d'affiches de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle du fonds Dutailly - du projet de lieu permanent du graphisme que nous mettons en œuvre avec le soutien de la ville de Chaumont et des autres partenaires publics.

Ce sont vos envois qui ont également permis à Chaumont de devenir « pôle associé » de la Bibliothèque nationale de France, institution qui s'est associée en 2005 à la production de l'exposition de l'œuvre de Cassandre qui a enfin rendu hommage à ce grand artiste, tant à Chaumont qu'à Paris.

Notre XVII<sup>e</sup> édition, du 13 mai au 25 juin 2006, sera l'occasion, une nouvelle fois, de donner à l'affiche et à la création graphique l'exposition qu'elles méritent, en poursuivant notre volonté d'ouverture à toutes les formes contemporaines, et en invitant, comme chaque année depuis 2003, des studios étrangers à venir présenter leurs productions aux professionnels et au public français et étranger.

Nous vous invitons donc à participer au Concours international en nous envoyant votre production récente quel qu'en soit le thème, et nous espérons votre présence aux journées d'ouverture du Festival International de l'Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont, les 12, 13 et 14 mai 2006, au cours desquelles seront décernés et remis les prix du Concours international.

Pierre Bernard, Alex Jordan, Vincent Perrottet, Jean-François Millier

Date limite de réception des affiches

**Vendredi**  
**10 Février**  
**2006**

**Festival International de l’Affiche  
et des Arts Graphiques de Chaumont**  
Les Silos / Maison du livre et de l’affiche  
7/9 avenue Foch  
52000 Chaumont – France

Sous le haut patronage  
du Ministère de la Culture  
et de la Communication  
Ratifié par ICOGRADA

## Règlement

### Préambule

Dans le cadre du XVII<sup>e</sup> Festival International de l’Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont qui aura lieu du 13 mai au 25 juin 2006 est lancé le Concours international d’affiches ouvert à toutes les affiches imprimées créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, qu’elles soient culturelles, sociales politiques ou commerciales. Elles peuvent émaner de commanditaires privés ou d’organismes publics.

Le Concours et le Festival ont pour objectif de faire le point sur la production mondiale de ces trois dernières années et s’adressent à la fois aux graphistes, studios de création, mais aussi à toutes les institutions ou entreprises concernées. Les affiches peuvent être la création d’un seul artiste ou d’un groupe. Les artistes du monde entier sont invités à participer à cette manifestation.

Les affiches sélectionnées feront l’objet d’une exposition dans le cadre du Festival et des prix seront décernés.

### Attention

si vous avez déjà participé aux Concours précédents, merci de veiller à présenter des affiches différentes et réalisées ces trois dernières années.

### **Pour participer au concours la date limite de réception des affiches au bureau du festival est fixée impérativement au vendredi 10 février 2006.**

Toute affiche reçue après cette date limite ne pourra pas être enregistrée.

### Exposition

Un jury de présélection formé de graphistes français et étrangers se réunira les 25 et 26 février 2006, et fera une sélection des affiches reçues et répondant aux critères en vue de l’exposition internationale. Toutes les affiches sélectionnées seront exposées du samedi 13 mai au dimanche 25 juin 2006 dans le cadre du XVII<sup>e</sup> Festival International de l’Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont.

### Prix et diplômes

Les affiches présélectionnées seront soumises à la délibération d’un jury international composé en majorité de graphistes de renommée internationale représentatifs d’au moins quatre continents dont la liste définitive sera communiquée début mars 2006. Le jury international délibérera le vendredi 12 et le samedi 13 mai et donnera son palmarès le samedi 13 mai 2006 en fin d’après-midi. Il décernera les prix pour une œuvre ou une série d’œuvres présentée comme telle :

Premier prix : 7 500 €

Deuxième prix : 4 500 €

Troisième prix : 3 000 €

Le jury international pourra en plus attribuer un prix spécial s’il le juge nécessaire, qui sera matérialisé par un diplôme. Le même jury attribuera également un « e Award » ICOGRADA.

### Conditions d’inscription

La compétition sera menée en accord avec les règles et conseils d’ICOGRADA (International Council of Graphic Design Associations). Tout participant

au Concours international du XVII<sup>e</sup> Festival International de l’Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont en accepte implicitement le règlement. Les artistes peuvent présenter 1 à 5 affiches à condition que la date de leur création soit postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Elles doivent impérativement être des œuvres sur papier, quel que soit le mode d’impression, et avoir fait l’objet d’une commande réelle.

Les artistes dont les affiches seront présélectionnées s’engagent à fournir un second exemplaire en vue d’expositions. Les artistes ont la faculté de présenter des affiches comme œuvre individuelle ou comme série constituant un ensemble. Merci de le mentionner clairement dans le formulaire d’inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les affiches offensant la morale, les sentiments religieux ou nationaux ainsi que toutes les affiches allant à l’encontre du règlement.

Toutes les affiches reçues à l’occasion du Concours international sont l’objet d’un don à la ville de Chaumont pour être conservées aux Silos/Maison du Livre et de l’Affiche. La ville de Chaumont envisage, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, la DRAC Champagne-Ardenne et

la Région Champagne-Ardenne de créer une base de données rassemblant l’ensemble des affiches qui lui ont été remises par les participants du Festival International de l’Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont, ainsi que les affiches anciennes qui lui ont été léguées.

En conséquence, l’auteur déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de cession et d’exploitation afférentes aux œuvres reçues. Cette cession est strictement limitée aux utilisations que la Ville de Chaumont et le Festival pourraient envisager à des fins culturelles, éducatives et promotionnelles telles qu’énoncées dans le présent règlement.

Sous réserve du respect de ses droits moraux, l’auteur cède expressément à la Ville de Chaumont les droits de propriété intellectuelle (droits d’auteur, droit *sui generis* sur les bases de données) afférents à son œuvre.

Cette cession est consentie à titre non exclusif. L’auteur reste, par conséquent, libre d’exploiter son œuvre sur toute forme de support.

Cette cession est consentie à la Ville de Chaumont pour tous les territoires du monde entier, pour toutes les langues et pour tout le temps que durera la propriété littéraire

et artistique d’après les législations tant françaises qu’étrangères et les conventions internationales, actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Ces droits, qui pourront être exploités directement par la Ville de Chaumont pour la promotion de ses activités, comprennent le droit de procéder à :

- la reproduction, la représentation et la communication au public de l’œuvre sous forme de CD Rom ou DVD, sur le réseau Internet et tous autres supports analogiques ou numériques ;
- la numérisation, la reproduction, la représentation et la communication au public de l’œuvre et sa diffusion à des fins promotionnelles, scientifiques et pédagogiques sur tous supports (et notamment à l’occasion d’expositions, sur catalogues, dans la presse écrite et les télévisions, etc.).

La Ville de Chaumont s’engage à ce titre à mentionner sur chaque support et sur le réseau Internet, l’interdiction pour toute personne physique ou morale de toute reproduction, représentation et/ou communication de l’œuvre au public, non autorisée par l’auteur et des sanctions judiciaires qui en découleraient.

L'auteur cède également tout droit de propriété sur le support matériel de l'exemplaire de la ou des affiches remis à la Ville de Chaumont à l'occasion de sa participation au Concours international du Festival d'Affiches.

L'exploitation des œuvres s'inscrit dans le cadre de la promotion des activités culturelles de la Ville de Chaumont, de l'affiche et du graphisme d'auteur. L'auteur accepte expressément de renoncer à toute rémunération au titre du présent accord.

Le nom de l'auteur, en qualité de créateur, sera mentionné sur chaque support reproduisant son œuvre.

Les affiches font l'objet d'une prise de vue photographique. L'auteur autorise expressément à reproduire à titre gratuit cette photographie et les éléments de sa notice biographique. Il accepte également, au titre de son droit à l'image, que son portrait soit éventuellement représenté sur le support ainsi que sur le réseau Internet pendant toute la durée d'exploitation de l'œuvre. L'auteur garantit le Festival et la Ville de Chaumont contre toute action en contrefaçon ou sur le fondement du droit à l'image à raison de sa création et contre tout recours ou action que pourrait former à un titre quelconque toute

personne physique ou morale, et notamment toute société de gestion collective, qui estimerait avoir à faire valoir des droits quelconques à l'encontre de la cession consentie aux présentes ou de l'une quelconque de ses dispositions.

#### **Adresse d'expédition des affiches et du formulaire d'inscription :**

Festival International de l'Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont  
7-9, avenue Foch, 52 000 Chaumont - France  
**T** +33 (0)3 25 03 86 80  
**F** +33 (0)3 25 03 86 98  
**E** artsgraphiques.affiches@wanadoo.fr

Les frais d'expédition des affiches ainsi que les frais de douane éventuels sont à la charge de l'expéditeur. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute affiche envoyée à valeur déclarée sur laquelle il y aurait des droits de douane à payer.

#### **Pour éviter tout frais de douane, indiquer impérativement sur vos envois : « imprimés, sans valeur commerciale ».**

Chaque affiche envoyée doit au verso :

- Porter le nom de l'artiste
- Être numérotée dans le coin en haut à gauche
- Au besoin, le titre de l'affiche sera traduit en français ou en anglais

Un formulaire d'inscription est fourni avec chaque dossier. Il doit reprendre la liste des affiches envoyées avec leur numérotation et les renseignements demandés. Cette feuille doit être remplie en lettres capitales, en français ou en anglais, en commençant par le nom de famille, et **signée par l'artiste ou son représentant.**

Elle ne doit ni être collée, ni scotchée au dos des affiches. Le format des affiches doit être indiqué en centimètres en commençant par la hauteur. Une feuille remplie de manière incomplète peut faire exclure l'affiche de la compétition. Les affiches ne doivent pas être encadrées ou collées sur carton. Elles doivent être soigneusement protégées pour l'expédition qui est à la charge de l'expéditeur. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des envois.

Pour chaque affiche adressée, merci de joindre une version numérique sur CD Rom en J-peg. Merci de joindre également une biographie succincte. Si l'affiche est une œuvre de collaboration de plusieurs artistes, les noms des différents collaborateurs doivent figurer sur la feuille d'inscription.